

A 10 QUESTIONS POUR « TESTER VOS CONNAISSANCES ! »



RÉPONDEZ PAR VRAI OU FAUX AUX 10 AFFIRMATIONS QUI SUIVENT :

- La CCA réunit les acteurs locaux qui ont un lien avec l'ATL, regroupés par composante (5 au total).
VRAI ? FAUX
- La commune décide si elle réunit une CCA à 15, 20 ou 25 membres.
VRAI ? FAUX
- La CCA se réunit seulement quand elle juge que c'est nécessaire.
VRAI ? FAUX
- Le coordinateur ATL préside la CCA.
VRAI ? FAUX
- La CCA a pour mission de participer à l'élaboration du programme CLE et de l'approuver.
VRAI ? FAUX
- Chaque année, la CCA débat sur le plan d'action annuel et sur le rapport d'activité. Elle approuve ces documents.
VRAI ? FAUX
- Le coordinateur ATL élabore seul l'évaluation du programme CLE, sans intervention de la CCA.
VRAI ? FAUX
- Le programme CLE peut être modifié au cours de ses 5 années de validité. Dans ce cas, la CCA est sollicitée pour approuver ou non la modification.
VRAI ? FAUX
- Le décret ATL contient une liste limitative des sujets dont la CCA peut se saisir (état des lieux, programme CLE, plan d'action annuel, rapport d'activité et évaluation du programme CLE).
VRAI ? FAUX
- Il n'y a que les coordinateurs accueil de l'ONE qui ont une voix consultative dans la CCA. Tous les autres membres ont une voix délibérative.
VRAI ? FAUX

LES RÉPONSES SE TROUVENT À LA DERNIÈRE PAGE DE LA BROCHURE !

